

Pédagogie inclusive et participative pour autistes

BETTINA DUPIN

**PÉDAGOGIE
INCLUSIVE ET
PARTICIPATIVE
POUR
AUTISTES**

DUNOD

Les outils pédagogiques sont téléchargeables à cette adresse :
www.dunod.com/EAN/9782100789498

Illustrations : Laurence Rigaud
Maquette de couverture : Misteratomic
Composition : Publilog

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-078949-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Introduction 7

1

L'accès des autistes à la modernité

- 1. En marche vers une inclusion sociale participative** 11
- 2. Le SAVA au service de tous les soutiens** 25
- 3. Planifier – communiquer** 31

2

L'éducation structurée

- 4. Le principe des outils comportementalistes** 51
- 5. Tutoriel textile aux couleurs de l'arc-en-ciel** 55
- 6. Kit d'éducation structurée au service de tout pédagogue** 67
- 7. Kit pédagogique pour tous les soutiens** 89

3

La classe

8. Quelle classe pour instruire les personnes autistes ?	105
9. Quelle pédagogie différenciée pour instruire ?	113
10. Vers des outils d'apprentissage clés en main	133
Conclusion	137
Annexe. Progression : U.E. autisme	139
Table des matières	149
Bibliographie	153

Introduction

À l'image des modèles de soutien inclusif d'Amérique du Nord et d'une partie de l'Europe, où le lien social se crée par l'inclusion en milieu ordinaire associé aux pédagogies comportementalistes, je veux croire en une possible avancée sociétale grâce à une participation des personnes autistes.

La citation du professeur Laurent Mottron, « l'autisme est une différence, pas un désordre », induit que ce n'est donc pas une maladie, puisqu'on ne guérit pas de l'autisme ; on naît, grandit et vit avec. C'est une spécificité neuro-développementale de l'être humain. L'autisme est reconnu comme un handicap cognitif depuis 2005. L'objectif des professionnels n'est donc pas de chercher à rééduquer mais bien tout simplement de valoriser socialement les compétences des personnes autistes pour bien vivre ensemble.

Bien que le handicap rende le parcours de vie des personnes autistes et de leurs familles parfois bien atypique, les parents mènent des combats dans la société car ils sont bien conscients que leur enfant doit les quitter. Pour ma part, j'ai cessé d'attendre l'absolution d'une partie du secteur médico-social réfractaire aux libertés fondamentales que les personnes autistes et leurs familles sont en droit d'attendre. Dans une société toujours en mouvement, les mentalités évoluent lentement dans une politique des petits pas où les volontés sont parfois trop timides.

Dans ce contexte social, les mesures annoncées pour l'instruction et l'inclusion des personnes autistes (écoles, loisirs, etc.) issues de la loi de 2005 tardent à se mettre en œuvre.

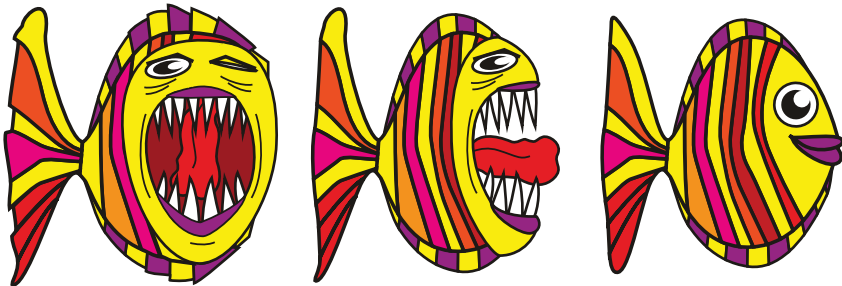
Comme il est facile de perdre de nombreuses années où l'enfant grandit très vite à la recherche de réponses adaptées, je souhaite à travers ce deuxième ouvrage partager mon savoir-faire pour permettre un soutien inclusif des personnes autistes. Le spectre autistique étant très large, j'adapte la réponse éducative à la problématique des autistes non verbaux pour que mes approches soient généralisables auprès de tout un chacun.

Au fil des pages, je vais illustrer mon approche du modèle d'échange et de communication en éducation structurée comme clé d'un langage commun

pour se comprendre. Ce principe permet aux personnes autistes d'accéder à leur propre citoyenneté à chaque étape de leur vie en société, en faisant des choix. Ce livre s'adresse à tout pédagogue de l'action éducative, sociale et médico-sociale désireux d'agir pour l'inclusion sociale et participative des personnes autistes.

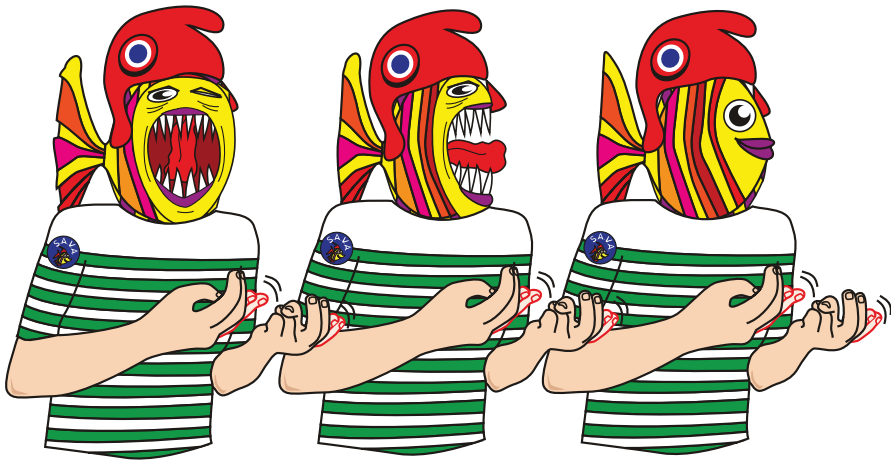
1

L'accès des autistes à la modernité



1

En marche vers une inclusion sociale participative



Pourquoi l'instruction des personnes autistes est-elle un enjeu sociétal ?

La recherche de pédagogie éducative a pour vocation de permettre à tous les enfants autistes d'apprendre.

En tant que parent mais également professionnelle de l'éducation et de l'action sociale et médico-sociale, j'ai suivi l'avancée en matière de prise en charge en

France. Se sont ensuivies des expérimentations au regard de l'état des connaissances les plus avancées de la recherche scientifique comme le préconise la convention sociale européenne en matière d'autisme.

À ce jour, je constate qu'un large champ de possibilités reste à développer pour apporter une réponse éducative de qualité.

Je suis intimement convaincue que la souffrance dont beaucoup parlent sans en maîtriser la portée profonde n'est pas liée à la différence que vivent chaque personne autiste et sa famille mais bien au manque d'intégration pur et simple au sein de la société. À mon sens, la souffrance des familles évoquée par les professionnels pour illustrer le ressenti des familles d'autistes masque la réalité des situations. Une fois le choc de l'annonce du diagnostic passé, le parent apprend à nager en eaux troubles tant bien que mal pour se former et répondre aux besoins de son enfant dans les actes de la vie quotidienne, pour d'une part faire progresser son enfant dans sa capacité d'autonomie et d'autre part préserver une vie de famille la plus harmonieuse possible.

La souffrance, la vraie détresse, apparaît face à l'absence de réponse éducative et la stigmatisation de l'enfant autiste comme un état non évolutif et sans perspective. D'où la sombre idée de faire le « deuil de son enfant ». Pour autant une personne autiste est bien vivante et de plus intelligente dans sa différence. Sans dénier ou occulter les difficultés rencontrées, grâce à la mise en place précoce d'outils de communication, on observe une diminution des comportements-problèmes et une augmentation de l'autonomie. Cependant pour se développer et progresser, l'enfant a besoin d'apprendre et c'est bien là ce qui pose problème et reste trop souvent sans réponse, engendrant de réelles souffrances chez les familles et les personnes qui l'entourent (professionnels et proches dans l'environnement social).

Comment faire entrer les enfants autistes dans les apprentissages scolaires pour qu'ils se développent à leur rythme dans leur différence et généralisent leurs acquis dans la vie quotidienne ?

L'exclusion éducative des personnes autistes est ressentie comme un abandon socio-éducatif. Le sur-handicap renforce l'exclusion éducative et justifie le renoncement et l'abandon. Bien que l'accès précoce à la scolarité favorise l'apprentissage, une personne apprend à tout âge : c'est la qualité de la relation éducative en éducation structurée qui permet d'y parvenir. En effet, avant l'entrée dans les apprentissages, la personne autiste est riche de son histoire de vie et des apports d'expériences prises dans son environnement depuis son enfance.